

Tarif social de l'eau : bientôt un « chèque eau »

Une expérimentation sur une tarification sociale de l'eau

47 collectivités territoriales organisatrices se sont volontairement lancées dans une expérimentation sur la tarification sociale de l'eau et / ou de l'assainissement. En Bretagne, Saint-Brieuc Agglomération, la ville de Lannion, la Communauté urbaine de Brest Métropole Océane, Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin rennais font partie des collectivités volontaires.

Vers un « chèque eau »

Les aides pour le paiement des factures d'eau s'adressent aux propriétaires, copropriétaires ou locataires sous condition de ressources, fixées par chaque collectivité. A titre d'exemple, à Rennes, le dispositif s'adresse aux bénéficiaires de la CMU-C.

Comment en bénéficier ?

C'est la collectivité (ou l'organisme associé à l'expérimentation) qui identifie les personnes pouvant bénéficier d'une aide préventive ou d'un tarif progressif. Vous n'avez donc pas de démarche à faire pour en bénéficier.

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre Conseil départemental ou sur le site www.service-public.fr.

Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement–CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org